

PANACUR[®] 4 %

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 30-10-2020

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Bovins, ovins, caprins et porcins.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Traitement des infestations par les parasites suivants :

Chez les bovins :

- Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4):

Ostertagia ostertagi (y compris larves inhibées),

Trichostrongylus spp,

Cooperia onchophora,

Nematodirus helvetianus,

Bunostomum phlebotomum,

Strongyloides papillosus,

Oesophagostomum radiatum.

- Strongles pulmonaires (adultes et larves L4):

Dictyocaulus viviparus.

Chez les ovins et les caprins :

- Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) :

Trichostrongylus spp,

Haemonchus contortus (y compris larves inhibées),

Cooperia curticei,

Nematodirus spp,

Bunostomum trigonocephalum,

Strongyloides papillosus,

Oesophagostomum venulosum,

Chabertia ovina,

Teladorsagia circumcincta.

- Strongles pulmonaires (adultes et larves L4) :

Dictyocaulus filarial.

- Cestodes :

Moniezia spp.

Chez les porcins :

- Nématodes gastro-intestinaux :

Ascaris suum,

Strongyloïdes ransomi,
Oesophagostomum spp.

- Strongles pulmonaires :
Metastrongylus spp.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

- Chez les bovins

7,5 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 18,75 g de produit par 100 kg de poids vif à mélanger à l'aliment.

- Chez les ovins

. Cas général :

5 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 1,25 g de produit par 10 kg de poids vif à mélanger à l'aliment.

. Monieziose :

10 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 2,5 g de produit par 10 kg de poids vif à mélanger à l'aliment.

- Chez les caprins

10 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 2,5 g de produit par 10 kg de poids vif à mélanger à l'aliment.

- Chez les porcins

5 mg de fenbendazole par kg de poids vif, en administration unique par voie orale, soit 12,5 g de produit par 100 kg de poids vif à mélanger à l'aliment.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un g contient :

- Substance active :

Fenbendazole 40 mg

- Excipients :

Carbonate de calcium (E170) 300 mg

Principes actifs / Molécule

Fenbendazole, Carbonate de calcium

Forme pharmaceutique

Poudre

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Usage vétérinaire

Liste II.

Respecter les doses prescrites.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Bovins :

- viande et abats : 11 jours.

- lait : 6 jours.

Ovins :

- viande et abats : 19 jours.

- lait : 8,5 jours.

Caprins :

- viande et abats : 19 jours.

- lait : 8,5 jours.

Porcins :

- viande et abats : 8 jours.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

Le fenbendazole est un anthelminthique de la famille des benzimidazoles. Il agit en interférant au niveau du métabolisme énergétique des nématodes. Son efficacité anthelminthique est basée sur l'inhibition de la polymérisation de la tubuline en microtubules. La destruction du réseau microtubulaire conduit souvent à la désagrégation et à la mort cellulaire. Il possède une action ovicide, larvicide et adulticide.

Le fenbendazole est métabolisé en oxfendazole. Ces deux molécules sont connues pour leur activité anthelminthique, et pour avoir un métabolisme réversible.

Le fenbendazole présente une activité sur les nématodes gastro-intestinaux (y compris sur les larves enkystées d'*Haemonchus* et d'*Ostertagia* spp.), sur les nématodes pulmonaires et sur les cestodes.

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale, le fenbendazole absorbé est métabolisé au niveau du foie en fenbendazole sulfoxyde, sulfone et amines.

L'élimination du fenbendazole et de ses métabolites se fait principalement par les fèces (> 90 %) et, pour une plus faible part, dans l'urine et dans le lait.

Chez les bovins à 7,5 mg/kg et chez les ovins à 5 mg/kg, les temps de demi-vie d'élimination sont respectivement de l'ordre de 36 heures et 33 heures.

Chez les ruminants, le rumen agit comme un réservoir libérant lentement le fenbendazole dans le tractus digestif.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une hypersensibilité connue à la substance active.

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance aux benzimidazoles.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non rapportés.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Des résistances à tous les benzimidazoles peuvent se développer lors d'utilisations fréquentes et répétées d'un antiparasitaire de cette famille.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Éviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.
Le port de gants imperméables est conseillé lors de l'utilisation du médicament.
En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Chez l'animal de laboratoire, le fenbendazole comme un certain nombre d'autres benzimidazoles entraîne une réduction des fonctions de l'appareil reproducteur mâle et possède des propriétés embryotoxiques et tératogènes.

Lors de l'administration de fenbendazole à différents moments de la gestation chez la truie, la brebis et la vache, il n'a pas été mis en évidence d'effets du traitement sur la descendance.

L'utilisation de la spécialité chez la femelle pendant la gestation et l'allaitement est possible.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Non connu.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Aucune.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

INTERVET
Rue Olivier de Serres
CS 17144
49071 BEAUCOUZE cedex

Classification ATC Vet

- QP52AC13

Laboratoire

MSD Santé Animale
Rue Olivier de Serres

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/4941982 7/1985

Date de première autorisation

1985-01-08

Présentation et quantité

PANACUR[®] 4 % Boîte de 20 sachets de 25 g

Code GTIN : 08713184063878

PANACUR[®] 4 % Seau de 1 kg

Code GTIN : 08713184043863